



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

COOPÉRATIVE DE RECHERCHE APPEL À CANDIDATURE CHERCHEURXES 2022-2023

L'ÉSACM recrute deux chercheurxes pour l'année 2022-2023, pour une durée minimum de 10 mois, de septembre 2022 à juin 2023 et pouvant être renouvelée deux fois.
Cet appel s'inscrit dans le cadre de la Coopérative de recherche de l'ÉSACM.

ÉLIGIBILITÉ

(Pas de diplôme demandé, pas de limite d'âge, langue française ou anglaise requise).

Transdisciplinaire, cet appel à candidature de la Coopérative de recherche s'adresse à des artistes, auteurxices, théoricienxnes, historienxnes, curateurxices, sans préférence de discipline, de médium ou de pratique, pleinement engagéxes dans une recherche et souhaitant mettre en œuvre ou poursuivre un projet de recherche.

ATTENTES

Les candidatxes formuleront les intentions de la recherche qu'ils souhaitent mettre en œuvre ou poursuivre au sein de la Coopérative de recherche, en articulant recherche collective et pratique individuelle.

Ce dossier devra mettre en évidence une présentation du travail, les thématiques soulevées et leurs possibles inscriptions au sein de la Coopérative et plus largement de l'ÉSACM.

DÉROULÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Avril : Des rencontres en ligne auront lieu le 31 mars à 20h et le 7 avril à 14h afin de renseigner les personnes intéressées pour candidater (inscriptions sur www.esacm.fr)

Mai : Les dossiers seront examinés par l'ensemble des chercheurxes et des enseignantxes qui prennent part aux activités et à la structuration de la Coopérative de recherche, à savoir :
Crys Aslanian, Marion Balac, Leticia Chanliau, Enrico Floriddia, Gérald Kurdian, Carin Klonowski, Constantin Jopeck, Stéphanie Lagarde, Sarah Netter, Melis Tezkan (chercheurxes)
Michèle Martel, Alex Pou (enseignantxes / facilitateurxices)
Philippe Eydiou (opérateur/facilitateur)

Juin : Annonce des pré-sélections

Juillet : Entretiens.

Le jury sera composé de 3 chercheurxes, 1 enseignantxe, l'opérateur/facilitateur et la direction.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera rédigé en français ou en anglais et envoyé sous la forme d'un fichier unique au format PDF (les dossiers envoyés par voie postale ne seront pas examinés).

Il devra comprendre :

- Une note d'intention libre (pouvant prendre une forme écrite, sonore, filmique... etc, sous la forme de liens figurant dans le pdf) permettant de présenter le projet de recherche envisagé et son inscription au sein de la Coopérative et plus largement de l'ÉSACM.

- Un dossier artistique ou des publications
- Un curriculum vitae

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse suivante : cooperative@esacm.fr

Date limite de réception : **vendredi 6 mai 2022**

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires vous pouvez vous inscrire aux rencontres en ligne des 31 mars et 7 avril ou nous écrire à l'adresse suivante : cooperative@esacm.fr

L'ÉSACM

L'École supérieure d'art de Clermont Métropole, constituée en EPCC, délivre des diplômes en art de grades licence et master ainsi qu'un DSRA (Diplôme Supérieur de Recherche en Art). Elle comprend 170 étudiant·es dans des locaux récents en centre-ville, au cœur du quartier universitaire. L'ÉSACM fait partie du réseau des cinq écoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Grand large). Elle est également membre associée de l'UCA (Université Clermont-Auvergne et Associés). L'école sollicite des intervenant·es et développe également plusieurs collaborations et partenariats avec l'écosystème culturel du territoire et à l'échelle nationale et internationale. L'ÉSACM dispose d'un pôle d'éducation artistique et culturelle (La Balise), et dispense des cours d'arts plastiques tout public ainsi que des ateliers et des stages préparatoires aux écoles supérieures d'art et de design. Titulaire de la charte ERASMUS+, l'ÉSACM bénéficie d'une vingtaine de conventions avec des établissements européens et internationaux. L'ÉSACM est également membre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux d'écoles d'art (Le Grand Large, ANDEA, ELIA). L'ÉSACM est dotée d'une Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

LA COOPÉRATIVE

La Coopérative de recherche est la plateforme à partir de laquelle s'organisent les activités de recherche à l'ÉSACM. Ses activités s'organisent à la croisée des pratiques des chercheur·es et des activités pédagogiques de l'école. Elle est composée de chercheur·es recruté·es sur appel, de chercheur·es associé·es, d'enseignant·es et personnels administratifs qui se partagent différentes missions nécessaires à son fonctionnement. Un groupe de facilitateur·rices issu de la communauté des chercheur·es et du personnel de l'école accompagnent et fluidifient les activités de la Coopérative (organisation, accompagnement, financement, communication, mise à disposition de moyens...)

LE CHAMP DES POSSIBLES

(défini dans le cadre d'une charte de la Coopérative de recherche, voir «liens utiles»).

La Coopérative est fondée sur une articulation entre recherche collective et pratique individuelle.

Mener une recherche dans l'écoute de celles des autres induit des processus de travail diversifiés par les porosités entre les projets de chacun·e. Ces processus sont aussi renouvelés par la cohabitation des chercheur·es sur plusieurs années.

Participer à la Coopérative demande aux chercheur·es de trouver un équilibre entre la recherche et le fonctionnement de la Coopérative elle-même, ce qui inclut les possibilités suivantes :

- Mener leur recherche personnelle dans l'écoute de celle des autres.
- Contribuer à l'autonomie de gestion de la coopérative
- Initier des expériences et des moments de fabrication collectives
- Initier des invitations
- Créer ou rejoindre des équipes de recherche
- S'engager dans un 3^e cycle pour préparer un DSRA
- Être accompagné·es et soutenu·es par l'ÉSACM
- Communiquer ses recherches à la communauté de l'école
- Prendre part aux activités pédagogiques de l'école
- Participer à la diffusion de la recherche à l'extérieur de l'école

LE DSRA

Le DSRA est un diplôme d'école qui fait l'objet d'une convention spécifique. Il bénéficie d'un accompagnement collégial au sein de la Coopérative. Il est rythmé par des temps de présentation, d'invitations et d'échanges autour d'états en cours de la recherche. Le DSRA permet de formaliser et de rendre publiques les recherches menées au cours des trois années. Il peut prendre la forme d'un ou plusieurs temps de présentation. Il prend pour chaque chercheur·e une forme "ad hoc", pensée en fonction de la nature des recherches, et offre l'occasion d'échanges avec des invité·es choisis·es spécifiquement.

TEMPORALITÉS

Le temps de travail de la Coopérative de recherche s'étend de septembre à juin inclus.

Un·e chercheur·e s'engage à être présent·e à Clermont-Ferrand au moins six jours ouvrables par mois.

La présence des chercheur·es à des temps de partage est encouragée dans la mesure où ils permettent le fonctionnement collégial de la Coopérative et l'autonomie de son organisation.

Au cours de l'année, les chercheur·es sont amené·es à se présenter et à exposer les enjeux de leur recherche à la communauté de l'école à travers des temps et des formes spécifiques à chacun·e.

À l'issue de la première année, le·la chercheur·e pourra :

- S'engager dans un Diplôme Supérieur de Recherche en Art (3^e cycle) ;
- Poursuivre sa recherche sans la finalité d'un diplôme ;
- Arrêter sa recherche au sein de l'ÉSACM.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES CHERCHEUR·ES

Une convention est signée en début d'année avec chaque chercheur·e, qui bénéficie des conditions d'accueil suivantes :

- L'accès au plateau de la Coopérative de recherche (environ 100 m² d'espace de travail partagé) et aux locaux de l'école (ateliers, plateaux techniques, salles de séminaires, salle d'exposition, bibliothèque, etc.), ainsi qu'aux moyens humains et techniques de l'école, dans le cadre de son projet ou des projets en commun avec les autres chercheur·es.
- Une bourse de recherche de 9 000 € versée en deux fois ou mensuellement d'octobre à juillet.
- La prise en charge par l'ÉSACM d'un aller / retour par mois à hauteur de 120 € maximum.
- L'école met à disposition un logement partagé avec les autres chercheur·es situé à Clermont-Ferrand.

Ce logement fait également l'objet d'une convention.

LIENS UTILES

[La Coopérative de recherche](#)

[Charte de la Coopérative de recherche](#)

[les activités de recherche](#)

